



Vaudreuil-Dorion

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le mardi 9 octobre 2018 à 19 h 00, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

3030, rue du Plateau / Lot 6 048 705 / Zone I3-832	Autoriser le polythène à titre de revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.1.9.3 du Règlement n° 1275 qui ne le permet pas; Autoriser la présence d'un bâtiment de trois étages possédant une hauteur maximale de 21 mètres en dérogation à l'article 1.7.8.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une hauteur maximale de 13,5 mètres; Autoriser des espaces de chargement/déchargement (porte de garage) situés en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2018.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca